



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

école nationale d'art décoratif

Question orale n° 326

Texte de la question

L'Ecole nationale d'art décoratif d'Aubusson créée en 1884 assure une formation complète des tapissiers alliant la technique, l'histoire de l'art, le dessin et la peinture. Les plus grands noms de la tapisserie ont apprécié la qualité de l'enseignement de cette école. Depuis les années 60, l'Etat s'est d'ailleurs beaucoup engagé dans la construction et l'aménagement de locaux administratifs, d'ateliers équipés d'outils de formation dont un atelier de teinture, une bibliothèque, des salles d'exposition. C'est pourquoi, M. Jean Auclair appelle l'attention de Mme le ministre de la culture et de la communication sur le désengagement de l'Etat, voire la suppression pure et simple de cet établissement. Si ce projet se concrétisait, ce serait un coup dur porté au savoir-faire français en ce domaine et aux activités locales. Aussi, lui demande-t-il de revenir sur ce désengagement financier et de lui confirmer la volonté de l'Etat de défendre notre artisanat d'art, et notamment l'Ecole nationale d'art décoratif d'Aubusson.

Texte de la réponse

M. le président. M. Jean Auclair a présenté une question, n° 326, ainsi rédigée:

«L'Ecole nationale d'art décoratif d'Aubusson, créée en 1884, assure une formation complète des tapissiers alliant la technique, l'histoire de l'art, le dessin et la peinture. Les grands noms de la tapisserie ont apprécié la qualité de l'enseignement de cette école. Depuis les années 60, l'Etat s'est d'ailleurs beaucoup engagé dans la construction et l'aménagement de locaux administratifs, d'ateliers équipés d'outils de formation dont un atelier de teinture, une bibliothèque, des salles d'exposition. C'est pourquoi M. Jean Auclair appelle l'attention de Mme le ministre de la culture et de la communication sur le désengagement de l'Etat, voire la suppression pure et simple de cet établissement. Si ce projet se concrétisait, ce serait un coup dur porté au savoir-faire français en ce domaine et aux activités locales. Aussi lui demande-t-il de revenir sur ce désengagement financier et de lui confirmer la volonté de l'Etat de défendre notre artisanat d'art et notamment l'Ecole nationale d'art décoratif d'Aubusson.»

La parole est à M. Jean Auclair, pour exposer sa question.

M. Jean Auclair. Madame le ministre de la culture et de la communication, l'école nationale d'art décoratif d'Aubusson a été créée en 1884 et assure une formation complète des liciers, alliant la technique, l'histoire de l'art, le dessin et la peinture.

Depuis les années 1960, l'Etat s'est beaucoup engagé dans la construction et l'aménagement de locaux administratifs d'ateliers équipés d'outils de formation - dont un atelier de teinture -, d'une bibliothèque et de salles d'exposition.

Des professeurs de peinture, de dessin, de tissage, d'histoire de l'art, dispensent un enseignement formateur à la technique et à la connaissance générale des arts décoratifs. Quoi de plus naturel d'ailleurs qu'Aubusson, capitale de la tapisserie, soit dotée d'une école qui transmette le savoir-faire aubussonnais en accueillant de nombreux élèves venus du monde entier ? Ce sont en effet des centaines de liciers ou de peintres cartonniers qui ont été formés par l'ENAD. Les plus grands noms de la tapisserie ont apprécié la qualité de l'enseignement de cette école.

Or, aujourd'hui, l'Etat se désengage et souhaiterait supprimer purement et simplement cette formation et le diplôme y afférent. Si ce projet se concrétisait, ce serait le coup le plus dur porté aux activités locales. Comment, en effet, poursuivre le développement de la tapisserie d'Aubusson, et notamment le projet d'un grand musée départemental, si l'enseignement de cet art n'était plus assuré sur place ? Vous l'avouerez, c'est un non-sens. Aussi je vous demande de me dire si vous cautionnez une telle aberration. Si, comme je l'espère, tel n'est pas le cas, je vous demande de faire tout ce qui est en votre pouvoir pour conserver l'enseignement de la tapisserie à Aubusson.

M. le président. La parole est à Mme la ministre de la culture et de la communication.

Mme Catherine Trautmann, ministre de la culture et de la communication. Monsieur le député, vous avez bien voulu me faire part de vos inquiétudes concernant l'avenir de l'école des beaux-arts d'Aubusson. Je vous rassure d'emblée, l'existence de cet établissement n'est pas remise en cause.

Le montant du budget de l'école est de 1 451 500 francs et aucune réduction de budget n'est prévue.

Par ailleurs, le projet de rapprochement des écoles d'art de Limoges et d'Aubusson doit permettre à cette dernière de retrouver son élan dans le domaine pédagogique.

Une école d'art a pour mission de donner à des étudiants une large culture historique et plastique permettant d'affronter les questions liées à la création et à l'invention contemporaines.

La nouvelle orientation pédagogique de l'école va placer les problématiques liées à la création textile dans une approche qui intègre également le design et l'art. L'école d'art d'Aubusson continuera d'offrir des formations permettant une mise en oeuvre de tout ce qui est aujourd'hui nécessaire au développement de la connaissance et du traitement des matériaux souples et rigides. Elles profiteront d'un large ancrage régional et des liens privilégiés que les arts appliqués et les arts décoratifs entretiennent avec les industries et les entreprises. Un tel contexte permet d'envisager le développement des formations à Aubusson de façon tout à fait favorable.

La première conséquence pratique de la revalorisation de l'enseignement pour les étudiants de l'école d'art d'Aubusson est la préparation à un diplôme national d'enseignement supérieur. En effet, le diplôme national d'arts et techniques, mention «Design de produit textile», est un titre homologué au niveau III par la commission interministérielle des titres et diplômes professionnels.

De surcroît, l'Etat a affirmé de façon constante son désir de soutenir les métiers d'art, tout particulièrement dans le domaine du textile.

Comme vous le savez, sous le gouvernement de Mme Edith Cresson, la délocalisation d'une partie des ateliers du mobilier national vers la ville d'Aubusson avait été envisagée. Cette procédure n'ayant pu aboutir, décision fut prise le 28 septembre 1992 de mettre en place au sein de l'école d'Aubusson un atelier de retraiture de tapisserie.

Vingt-cinq personnes furent recrutées localement en janvier 1993. Elles ont débuté une formation aux techniques de la restauration de la tapisserie à laquelle ont contribué les professeurs de l'école d'Aubusson. A l'issue de trois ans de formation, en 1996, ces vingt-cinq personnes ont été recrutées sur concours par le ministère de la culture et de la communication. Depuis avril 1996, l'atelier de retraiture des tapisseries fonctionne donc avec ces vingt-cinq jeunes techniciens d'art.

Pour l'avenir, une commission «Apprentissage» dans le secteur de la tapisserie, sous l'égide de la chambre des métiers et sous la présidence du sous-préfet d'Aubusson, doit remettre, au cours de l'année 1998, un rapport circonstancié sur les questions de la formation et sur les besoins en main-d'oeuvre des manufacturiers.

Le ministère de la culture et de la communication sera très attentif aux conclusions de cette étude.

Comme vous pouvez le constater, monsieur le député il n'est pas question pour l'Etat de se désengager mais au contraire de permettre que soit dispensée aux étudiants une formation reconnue aboutissant à un diplôme particulièrement valorisant, tant en poursuivant le travail sur les formations afin de répondre à l'attente des entreprises, en particulier les entreprises locales.

Je souligne enfin l'initiative qui a été prise récemment par une autre assemblée, le Sénat, qui accueille une exposition rassemblant des productions de créateurs plasticiens et des tapisseries, dont certaines viennent des ateliers d'Aubusson.

M. le président. La parole est à M. Jean Auclair.

M. Jean Auclair. Madame le ministre, vos assurances ne peuvent me satisfaire. En effet, vous ne répondez pas à ma question. Vous parlez de relier Aubusson et Limoges. Or Limoges est une ville de porcelaines, tandis qu'Aubusson est une ville de tapisseries.

Je le répète, vouloir transférer la formation de licier à Limoges est un non-sens. Il s'agit d'une affaire creuso-

creusoise. Aubusson est une ville d'art, dans une filière bien spécialisée. Nous tenons absolument à ce que la formation de liciers y soit maintenue. Il ne faut pas se voiler la face, si vous lui ôtez cette filière, l'école disparaîtra tôt ou tard.

Vous parliez tout à l'heure des arts plastiques et de filières qui nous apparaissent à nous, Creusois, qui sommes attachés à notre art de la tapisserie, comme complètement farfelues. Je vois ce qui se passe au centre d'art contemporain de Vassivière. Les Creusois et les touristes qui viennent à Aubusson ne veulent pas de cette culture-là. Ils veulent voir des tapisseries.

L'Etat va s'engager à hauteur de 30 millions de francs pour la création d'un grand musée départemental de la tapisserie digne de ce nom. De grâce, laissez la formation de liciers sur place !

Enfin, il est dommage que votre collègue du Gouvernement, Mme le ministre de l'aménagement du territoire, ne soit pas présente. Connaissiez-vous la Creuse, madame le ministre ? C'est un département déjà très défavorisé. Au moment où le Gouvernement se gargarise d'«aménagement du territoire», si vous nous enlevez cette formation et le diplôme y afférent, ce sera un véritable déménagement du territoire.

Données clés

Auteur : [M. Jean Auclair](#)

Circonscription : Creuse (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 326

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mai 1998, page 3449

Réponse publiée le : 13 mai 1998, page 3630

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 6 mai 1998